

ABONNEMENTS

Canada et États-Unis

UN AN..... \$2.00

SIX MOIS..... \$1.00

Étranger (Union postale.)

UN AN..... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

AVIS

TOUTE DEMANDE DE
CHANGEMENT D'ADRESSE
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE
DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Téléphone : 712

J.-P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

N.-D. DE QUEBEC
SAMEDI 18 OCTOBRE 1902

L'influence de saint François d'Assise

SUR LA CIVILISATION

(Suite et fin.)

En France, le tiers ordre combattit énergiquement, au XV^e siècle, pour l'indépendance nationale, et au XVI^e, pour la défense de l'Eglise; sous Louis XIV, il soutint une lutte plus difficile encore, car il lui fallut faire face à quatre ennemis redoutables : le gallicanisme, l'absolutisme royal, le jansénisme et le philosophisme (57). En Angleterre, sous la conduite de Thomas Morus, il présenta une héroïque résistance aux attaques d'Henri VIII et des luthériens. En Espagne, au siècle dernier, il travailla de toutes ses forces à repousser l'invasion étrangère.

De nos jours, les tertiaires n'ont rien perdu de leur ardeur, on les trouve toujours prêts aux bons combats dès que la Religion court un danger. Si le Kulturkampf a dû prendre fin en Allemagne, si le satanisme n'a pu conquérir l'Italie, si la maçonnerie et le socialisme n'ont pas encore gangrené complètement les travailleurs de France, on le doit beaucoup à ces enfants de l'Assise. Ils ont montré que leur famille était vraiment appelée, selon les paroles du saint curé d'Ars, " à ranimer l'esprit du christianisme " aux heures de luttes et de persécutions. Cette famille compte actuellement deux millions de membres et tous les catholiques doivent souhaiter qu'elle se développe davantage. Notre Saint-Père, dans quatre bulles et maintes allocutions, a d'autant plus vivement recommandé le tiers-ordre qu'il le regarde comme capable de vaincre les sectes impies qui contaminent les sociétés modernes. Aussi déclare-t-il, en son encyclique *Humanum genus*, qu'il faut apporter " le plus grand zèle à le propager et à l'affermir. "

Les divers fractionnements de la famille franciscaine, " loin de nuire à son expansion, n'ont servi qu'à la favoriser, et la sainteté, cette fleur divine, s'y est épanouie de plus en plus, témoins les deux cent cinquante-deux élus de Dieu qu'elle a donnés au ciel et que l'Eglise a placés sur les autels (58) ". Depuis qu'ils existent, les ordres issus du foyer d'Assise ont travaillé, l'histoire le relate, avec une vigueur, une abnégation, une persévérance inouïes, non seulement au salut

des âmes et à leur développement spirituel, mais encore à la civilisation des esprits, au progrès social sous toutes ses formes. Quelle époque n'a vu leur dévouement à l'œuvre ! Quel pays s'est passé de leurs services ! En tous lieux, les Frères Mineurs ont été et restent, malgré les pires hostilités et les plus viles vexations, les pères du peuple au vrai sens du mot, car ils sont ses éducateurs en même temps que ses bienfaiteurs. La charité ayant toujours une action sociale, leur milice eut jadis, par ses innombrables bonnes œuvres, un rôle politique immense ; elle prépara les travailleurs à la conquête des libertés publiques, et, mieux encore, à goûter les avantages de ces libertés. Quelle action bienfaisante n'exercerait-elle pas en notre temps de haine sociale si les sectaires impies ne s'ingéniaient à déchristianiser les classes populaires.

Au temporel comme au spirituel, le sort des déshérités n'a jamais laissé indifférents les fils du Poverello. Après avoir défendu les libertés individuelles et communales contre la féodalité et le despotisme seigneurial, ils se sont appliqués à favoriser le développement de l'association coopérative et de l'assistance mutuelle. Fidèles à leur tradition, ils n'ont cessé d'améliorer, autant qu'ils pouvaient, la condition des prolétaires, de protéger le travail chrétien.

Quant à leur rôle moralisateur, les faits ne le proclament pas moins, et sans qu'il soit besoin de remonter très loin dans le passé. La lutte la plus importante, la plus efficace contre l'alcoolisme, c'est un capucin irlandais, le P. Mathew, qui en a été l'initiateur et l'organisateur. A Cork, au début du XIX^e siècle, sa première société de tempérance réunit huit cent mille adhérents en moins de trois mois et, quelques années après, elle en comptait des millions. Aussitôt des sociétés analogues prirent naissance dans les autres villes d'Irlande, puis dans celles d'Ecosse et d'Angleterre. Le P. Mathew fut alors appelé aux Etats Unis et le pasteur Channing ne tarda pas à déclarer que cet apôtre de la tempérance y méritait une place à part " au dessus des politiques et des héros ". On lui devait une croisade, selon le mot du cardinal Wiseman ; nos contemporains savent que, sans elle et sans ses conséquences salutaires, les ravages du fléau seraient aujourd'hui terrifiants. Et que de Franciscains sont morts à la peine sans laisser de nom ! Qui dira jamais l'œuvre de régénérescence accompli par ces apôtres obscurs !

ALPHONSE GERMAIN.

LES AVERTISSEMENTS

DE Mgr TURINAZ

(De la Revue catholique des Institutions et du Droit.)

Mgr Turinaz, évêque de Nancy, jetait le cri d'alarme, il y a quelques mois, avec sa brochure sur les *Périls de la foi et de la discipline dans l'Eglise de France à l'heure présente*. L'émotion fut d'abord vive et les polémiques furent animées : puis le silence s'est fait de nouveau — trop tôt même et comme s'il avait été commandé par les hommes que gênait la critique. — En tout cas, l'œuvre de l'éminent évêque peut être bien mieux appréciée maintenant, surtout si derrière les noms que les nécessités de la discussion l'avaient obligé de prononcer, on regarde de près les tendances et les doctrines qu'il avait voulu combattre.

Peut-être cet examen est-il nécessaire : car, s'il est vrai que quelques lecteurs ne se soient guère préoccupés que de prendre parti pour d'éminentes personnalités laïques quelque peu mises à mal dans les derniers chapitres du volume, il est plus vrai encore que les problèmes de haute philosophie agités dans les premiers dépassaient le niveau de beaucoup d'intelligences, en même temps que le lien des pensées et l'unité de l'œuvre leur demeuraient inaperçus.

A travers les siècles, certains jugements se modifient d'une manière profonde. Ce sont des courants nouveaux qui passent sur les esprits. Ils donnent un reflet uniforme aux pensées d'un grand nombre des contemporains, comme un soleil couchant qui recouvrirait tout un paysage de son or, ou bien comme un nuage qui assombrirait toutes choses de son même reflet. Une foule d'idées que l'on aurait crues d'abord hétérogènes, procèdent alors d'un de ces courants comme d'une source commune.

C'est précisément ce qui se passe à l'heure qu'il est dans tout l'entourage de la démocratie chrétienne. Au cours de ces dernières années, Léon XIII a signalé et désapprouvé successivement un grand nombre de ces idées, soit dans sa lettre au cardinal Gibbons sur l'américanisme, soit dans sa lettre aux évêques de France sur les études du clergé, soit enfin dans son Encyclique *Graves de communi* du 18 janvier 1901.

Il restait à montrer la survivance des erreurs ou des tendances blâmées par Léon XIII ; il restait à appliquer plus particulièrement à la France les doctrines recommandées ou prescrites par le Saint-Siège ; il restait enfin à faire voir que leur méconnaissance

prolongée et systématique créait en France des " périls " pour la " foi " et la " discipline ". Voilà donc ce que l'évêque de Nancy a entrepris l'hiver dernier : toutefois, il a laissé de côté les erreurs économiques et sociales, contre lesquelles il avait lutté plus anciennement, et qui, tenaces sans doute, mais aujourd'hui plus hypocrites et plus voilées, n'osent plus se traduire dans les formules brutales et subversives qu'elles avaient arborées il y a quelques années quand elles les pillaient sans plus de pudeur dans la littérature socialiste.

Au fond, de quoi s'agit-il ?

De naturaliser le christianisme, soi-disant pour le faire accepter.

Le saint évêque que pleure encore le diocèse d'Annecy, Mgr Isoard, avait vu ce mal très nettement. De ses deux volumes *Demain dans la société chrétienne* et *Si vous saviez le don de Dieu !* le premier peignait en traits saisissants le prêtre moins prêtre et le chrétien moins chrétien qu'il s'agit de donner aux nouvelles générations ; le second montrait combien on se méprend lorsque, tout en exaltant le christianisme, on se met entre lui et la philosophie, entre lui et les autres cultes, qu'une différence de degré et non pas une différence de nature. Le surnaturel et la grâce sont ce qui fait la dignité du chrétien ; on voudrait humaniser au contraire celui-ci, pour le faire moins près de Dieu, comme si la meilleure manière de s'approcher des hommes pour les mener à Dieu n'était pas d'être soi-même plus près de ce Dieu qui les a créés et qui les appelle à lui.

Mais Mgr Isoard laissait sa pensée planer sur les hauteurs. On affecta de croire qu'il n'avait parlé pour personne, comme on affectait de croire que Clément XI, condamnant les Jansénistes, et Léon XIII, les Américanistes, avaient, l'un par la bulle *Unigenitus* et l'autre par la lettre au cardinal Gibbons, réproposé des formules imaginaires auxquelles il manquait d'avoir été prononcées. " Mgr Isoard, a dit Mgr Turinaz, n'a pas apporté de preuves, de textes, de documents ; et ses adversaires ont déclaré qu'il n'y avait là que des affirmations sans aucune portée (1) ".

De là le soin que Mgr Turinaz prend de citer et de citer beaucoup ; de là le caractère d'œuvre polémique que son travail revêt forcément. On lui reproche de frapper en face, de ne ménager aucun nom et de ne s'incliner devant aucune renommée. Il le faut cependant ; dénonçant des périls, il ne veut plus s'entendre dire que ces périls n'existent pas.

(A suivre.)

(1) Mgr Turinaz, *Réponses à quelques objections ; observations importantes.*

(57) Cf. Léon Patrem, *Tableau synoptique de l'hist. de l'ordre séraph.* [Edt. de St Paul.]

(58) P. Léon, *L'Aurèle séraph.*, VII, p. 202.

La question de la bibliothèque publique à Montréal

Quelques-uns seront peut-être surpris de voir la *Vérité*, publiée à Québec, s'occuper aussi assidûment des affaires de Montréal.

Notre revue, quoique publiée à Québec, n'est nullement une publication québécoise, dans le sens étroit du mot. La publication de la *Vérité* à Québec est un pur accident. Les intérêts catholiques et canadiens-français, à l'est et à l'ouest, au nord et au sud, voilà ce que nous tâchons de défendre. Ce qui se passe à Montréal, et dans toutes les parties de l'Amérique française, nous paraît aussi digne d'attention que les événements qui ont la ville ou le district de Québec pour théâtre.

C'est là la principale raison qui nous engage à nous occuper de cette question de principe qui se pose en ce moment à Montréal.

Il y en a une autre raison. Les questions graves qui s'agissent à Montréal intéressent toute la province, à cause de l'importance de cette ville. Un faux principe consacré à Montréal doit nécessairement exercer une influence néfaste d'un bout à l'autre du pays. Voilà pourquoi nous serions en droit de nous intéresser particulièrement à la question de la bibliothèque publique qu'on veut créer à Montréal, quand même la *Vérité* serait une publication exclusivement québécoise.

Abordons maintenant l'examen de ce qui se passe à Montréal, en ce moment, relativement à ce sujet important.

* *

Un certain nombre de nos compatriotes semblent être d'avis qu'une bibliothèque publique, c'est-à-dire une bibliothèque à laquelle tout le monde a librement accès, est nécessairement une chose grandement à désirer.

Il suffit pourtant d'un instant de réflexion pour se convaincre qu'il faut faire, au sujet des bibliothèques, les mêmes réserves qui s'imposent relativement aux livres.

Il y a de bons livres, et il y en a de mauvais, de très mauvais ; et le nombre des mauvais livres l'emporte incontestablement sur celui des bons.

Il y a des livres utiles, et beaucoup d'inutiles, sans être positivement mauvais, dont la lecture constitue une affreuse perte de temps.

Il y a des livres dont la lecture peut être utile, nécessaire à quelques personnes et fort nuisible à d'autres.

Une bibliothèque, qui n'est qu'une collection de livres, sera donc bonne ou mauvaise, utile ou nuisible, selon qu'elle sera bien ou mal composée.

Nous l'admettons volontiers : cela a tout l'air d'une lapalissade ; et, cependant, plusieurs qui admettront l'existence de livres mauvais, dangereux, nuisibles, paraissent estimer que toute bibliothèque publique est nécessairement un bienfait.

* *

Nous avons déjà signalé l'œuvre de M. Carnegie, richissime Écossais américanisé, qui dépense des millions à fonder des bibliothèques publiques. Nous ne savons plus à combien de

villes il a offert de fortes sommes, à la condition que la ville qui accepte son offre fonde et entretienne une bibliothèque publique.

Parmi les villes favorisées (?) par cet archi-millionnaire se trouve Montréal, qui a accepté l'offre, par l'organe du conseil de ville.

La *Presse*, en date du 7 octobre, nous apporte un intéressant compte rendu de la séance du conseil où le règlement constituant la bibliothèque publique a été discuté, clause par clause, en "comité général".

La feuille montréalaise résume ainsi les débats sur un point essentiel :

"Le conseil de ville a eu une longue séance de trois heures et demie, hier après midi, et la question de la bibliothèque Carnegie a été virtuellement réglée. On s'est prononcé carrément contre le principe d'un comité de censure, pour le choix des livres, et il est peu probable que l'on revienne sur cette décision."

"C'est une "commission spéciale nommée par le conseil et choisie parmi ses membres, au nombre de neuf" qui devra administrer cette bibliothèque et en avoir, seule, la direction.

Avons-nous besoin de faire remarquer que c'est là une absurdité ?

C'est une absurdité à tous les points de vue, au point de vue moral, comme au point de vue scientifique.

On sait comment se composent les conseils municipaux, élus par le suffrage quasi universel. Les conseillers sont souvent de fort braves gens ; ils sont même compétents quelquefois dans les questions d'affaires purement matérielles. Mais, en bonne vérité, les choisit-on en vue de l'administration intelligente d'une bibliothèque publique ? Personne, assurément, n'oserait le soutenir. On nomme des conseillers municipaux — lorsque toute intrigue est mise de côté, ce qui peut arriver, théoriquement — parce qu'on les croit compétents pour discuter et résoudre les questions qui sont du ressort naturel d'un conseil municipal : finances municipales, impôts et perception des impôts, voirie, police, protection contre le feu, salubrité publique, etc.

Diriger une bibliothèque publique, faire le choix des livres qui doivent composer cette bibliothèque, décider quels ouvrages on peut mettre entre les mains de telle catégorie de personnes, sans danger, voilà des fonctions qui sont entièrement en dehors de la sphère d'action où se meuvent les hommes qui font ordinairement partie des conseils municipaux. Il pourrait se trouver quelquefois parmi les conseillers un homme vraiment compétent en la matière ; mais ce serait un véritable effet du hasard, pour ainsi dire. Dans tous les cas, ce serait, non point la règle, mais la très rare exception.

Ce n'est certes pas chose facile que d'administrer une bibliothèque publique comme elle doit l'être, si l'on ne veut pas qu'elle devienne un danger public. Il faut à sa tête, d'abord, des hommes ferrés sur le dogme et la morale, pour pouvoir distinguer entre ce qui est admissible et ce qui ne l'est pas ; ferrés sur la littérature, ferrés sur les sciences, pour être en état d'écarter ce qui peut fausser le goût des populations et les mystifier et fourvoyer, sous prétexte de les instruire.

Va-t-on soutenir, sérieusement, que

ce sont de tels hommes qu'on trouve, généralement, au sein de nos conseils municipaux ?

"Le conseil nommera un bibliothécaire qui, sous le contrôle de la dite commission", fera ceci et fera cela ; et l'on prétend trouver dans la nomination de cet employé municipal toutes les garanties que le public peut raisonnablement demander !

Un employé ne saurait offrir plus de compétence que n'offre celui qui le choisit et le contrôle, c'est clair. Or, nous croyons avoir démontré qu'un conseil municipal, par la nature même des choses, ne peut offrir aux hommes sérieux la moindre garantie, lorsqu'il s'agit de l'administration d'une bibliothèque publique.

Le conseil, comme le dit la *Presse*, s'est prononcé carrément contre tout projet de censure venant du dehors. C'est le conseil et le conseil seul qui décidera, dans sa sagesse, ce que les citoyens pourront lire sans inconvénient.

En effet, le projet de règlement comportait primitivement les deux dispositions que voici :

"Sec. 8—Pour assurer le caractère moral et orthodoxe de la bibliothèque, il sera nommé, tous les deux ans, au cours du mois de juin, trois censeurs laïques, dont un par le conseil de ville, un par le principal de l'Université McGill et un par le vice-recteur de l'Université Laval, à Montréal. Et, dans le cas où ces deux derniers refuseraient ou négligeraient de faire ce choix dans ledit mois de juin, le conseil le fera.

"Sec. 9—Les censeurs auront le droit de faire exclure ou d'ordonner de mettre sous clef tous ouvrages qu'ils jugeront ne pouvoir être mis indifféremment entre toutes les mains.

"La décision de la majorité de ces censeurs fera loi."

Certes, ce n'était pas fameux ; surtout, ce n'était pas pratique ; car l'Université McGill, institution protestante, n'offre aucune garantie aux catholiques, loin de là ; et les décisions de Laval n'auraient pas été acceptées par les protestants. Mais, au moins, grâce à ce comité de censure, les contribuables auraient pu être mis au courant de ce qui se passait au sein de la fameuse bibliothèque.

C'était trop pour la majorité du conseil de ville de Montréal, et, sur proposition de l'échevin Martineau, les deux sections ci-dessus furent bifées, tout bonnement, par 21 contre 11.

Voilà donc la bibliothèque publique de Montréal constituée sans censure quelconque !

* *

Pour montrer la compétence d'un conseil municipal en pareille matière, il suffit de citer les paroles suivantes de l'échevin Giroux, l'un des mieux disposés, pourtant, puisqu'il voulait maintenir une censure quelconque. Nous citons le compte rendu de la *Presse* :

"L'échevin Giroux, dans un discours éloquent et plein de sincérité, fait un bel éloge du clergé tant protestant que catholique et il dit, en substance, que l'on aurait tort de se priver, dans la question difficile du choix des livres, des lumières de ces hommes instruits qui ont une compétence spéciale pour juger des questions de morale et de dogme. Il craint beaucoup que si l'on élimine ainsi les prêtres et les ministres, la bibliothèque, au lieu d'être une source de bien pour la

population, ne devienne un danger pour la jeunesse."

Voilà donc un homme bien disposé qui met, virtuellement, le clergé protestant sur un pied d'égalité avec le clergé catholique et trouve que les ministres protestants offrent des garanties au point de vue de la morale et du dogme !

Jugez un peu de ce qu'ont dû dire les conseillers qui ne sont pas bien disposés !

* *

Citons encore le compte rendu de la *Presse* :

"Ici, l'échevin Gallery ouvre une parenthèse, pour se plaindre, en termes amers et énergiques, de ce que l'on a complètement ignoré l'élément irlandais catholique dans toute cette affaire.

"En réponse à l'échevin Gallery l'échevin Laporte dit que s'il fallait faire représenter dans le comité de censure toutes les religions et toutes les nationalités, il faudrait un comité fort nombreux. D'ailleurs il serait dangereux de consacrer par un règlement le principe que veut faire reconnaître le représentant du quartier Ste-Anne."

Nous ne voyons pas où est le danger de faire reconnaître les droits des catholiques de race irlandaise ; mais nous voyons bien, par exemple, l'absurdité de vouloir établir une bibliothèque publique pour tout le monde dans une ville de population mixte comme Montréal.

Une bibliothèque, c'est une école ; et, de même qu'une école qui convient aux non catholiques ne saurait donner satisfaction aux catholiques, de même aussi une bibliothèque où les protestants sont chez eux est un lieu de perdition pour la jeunesse catholique.

C'est en vue d'obvier à cette impossibilité de plaire à tout le monde en matière scolaire, qu'on a inventé l'école neutre d'où tout enseignement religieux est banni. Mais l'école neutre, on le sait, est une monstruosité que les parents soucieux de l'avenir de leurs enfants repoussent avec horreur.

Convaincus qu'ils ne sauraient plaire à tout le monde s'ils admettent une censure pour leur bibliothèque, les conseillers de Montréal ont conçu le projet de faire une institution neutre.

Mais s'il est possible, jusqu'à un certain point, de faire une école neutre, il est radicalement impossible de créer une bibliothèque, tant soit peu considérable, qui soit réellement neutre.

Règle générale, les livres sont bons ou mauvais religieux, ou anti-religieux.

En dehors des sciences exactes, celui qui fait un livre se place, presque invariablement, au point de vue catholique, ou bien au point de vue anti-catholique.

Et quand même on réussirait à former une bibliothèque vraiment neutre, c'est-à-dire une bibliothèque où il n'y aurait rien ni pour ni contre la religion, cette institution ne vaudrait pas mieux, pour la formation de la jeunesse catholique, qu'une école vraiment neutre.

C'est un enseignement catholique qu'il faut aux catholiques, que cet enseignement se puise dans une école ou dans une bibliothèque publique. Il faut donc aux catholiques des bibliothèques catholiques, de même qu'il leur faut des écoles catholiques.

Mais des bibliothèques et des écoles catholiques, les non catholiques n'en veulent pas ; et les catholiques ne sauraient accepter ni même tolérer ce qui convient aux non catholiques, en matière d'enseignement.

Donc, dans un pays comme le nôtre, pour avoir véritablement la paix, il faut s'en tenir rigoureusement au principe de la séparation, partout où il s'agit d'enseignement, à un degré quelconque, et sous quelque forme qu'il se donne.

C'est ce principe, heureusement adopté dans la question scolaire proprement dite, qui sauvegarde la foi catholique en cette province, tout en nous permettant de vivre en harmonie avec les non catholiques. Il faut y adhérer en toute occasion où il s'agit de croyances religieuses.

Ceci nous amène à dire un mot de ce qu'on aurait pu faire à Montréal, puisque le conseil voulait voter une certaine somme, chaque année, pour favoriser l'éducation du peuple au moyen de bibliothèques publiques.

Le règlement qu'on vient de voter comporte la disposition suivante :

"Sec. 4. — Le Conseil votera, tous les ans, sur le revenu ordinaire de la cité, une somme de pas moins de \$15,000 pour l'administration et l'entretien de la dite bibliothèque, ainsi que pour l'achat et l'entretien des livres."

A ce propos, d'après le compte rendu de la Presse, "l'échevin Lamarche émit l'opinion que l'on n'agissait pas tout à fait en hommes d'affaires. Tant qu'à avoir (sic !) une bibliothèque, il faut l'approvisionner convenablement de livres, si l'on veut donner satisfaction au public. Or, \$15,000, ce n'est pas suffisant. Quand on aura pris, dit-il, le salaire des bibliothécaires, payé le chauffage et l'éclairage, ainsi que les réparations, il ne restera pas grand chose pour se procurer de nouveaux livres."

A cela l'échevin Lapointe répondit "que ces craintes n'étaient pas tout à fait fondées. Le Conseil tout d'abord n'est pas limité à \$15,000. Il peut voter plus, s'il n'est pas libre de voter moins."

Et soyons certains que le conseil votera plus, beaucoup plus.

Donc, une dépense annuelle de \$15,000, au moins, seulement pour les employés, le chauffage, l'éclairage, etc !

Les contribuables de Montréal trouveront que leur fameuse bibliothèque gratuite leur coûte énormément cher ; comme du reste tous les services soi-disant gratuits de l'Etat et des municipalités.

Combien il eût été plus sage, puisque le conseil voulait encourager les bibliothèques populaires, de mettre une somme assez modeste, chaque année, à la disposition des bibliothèques populaires déjà existantes ; comme celles du Gesù, du Cercle Ville-Marie, de Saint-Jacques, etc, pour les catholiques ; les institutions similaires protestantes recevant une part proportionnelle des allocations municipales.

Le conseil aurait pu même aider à fonder d'autres bibliothèques dans le genre de celles que nous avons mentionnées.

Voilà qui aurait suffi amplement aux besoins ordinaires de la population. Quant au besoin particulier, qui existe sans doute, d'une bibliothèque

spéciale, littéraire et scientifique, où les spécialistes et les travailleurs intellectuels sérieux pourraient trouver tous les ouvrages spéciaux à consulter, c'est une œuvre qui aurait pu être confiée à l'Université Laval, de Montréal, par exemple, avec grand avantage, pour les catholiques, du moins. Un tel arrangement aurait donné au public des garanties sérieuses.

Mais c'est du neutre que l'on a voulu faire. Et aussi, peut être, quelques-uns ont-ils eu la pensée de créer du patronage pour messieurs les conseillers.

Un mot, en terminant, sur le rôle que la presse de Montréal a joué en cette affaire. Nous citons encore le compte rendu de la Presse :

"M. Lavallée ne veut pas que le conseil vote la 5ème lecture immédiatement, afin de permettre aux journaux de se prononcer et de connaître l'opinion publique, sur certaines clauses délicates."

Ces messieurs veulent bien consulter les journaux ; mais nous ne voyons nulle part qu'ils aient songé à consulter l'autorité religieuse qui a pourtant infiniment plus de compétence en pareille matière que n'importe quel journal.

Tout de même, les journaux étant ainsi invités à se prononcer sur la question, il nous semble que le devoir des feuilles catholiques était de montrer clairement les dangers du projet en discussion.

Voici comment la Presse, même numéro, remplit ce devoir. Elle publie l'article de rédaction suivante, sous le titre : *Echevins et journalistes* :

"Le conseil de ville s'est ajourné à mardi pour l'adoption des amendements au règlement de la Bibliothèque municipale — municipale nous plaît mieux que civique."

"Cet ajournement a été voté pour permettre aux journaux de Montréal de se prononcer sur la question des censeurs."

"Cette marque de déférence pour le quatrième état nous honore et nous flatte d'autant plus que le quatrième état a l'habitude d'être traité d'une manière tout autre par le conseil."

"D'ordinaire, les échevins commencent leurs remarques sur nos modestes personnalités, en déclarant qu'ils se moquent des journaux et de ce qu'ils disent comme de Colin Tampon."

"Et c'est vrai ; c'est même plus que vrai, car il suffit qu'un journal émette une idée, propose une mesure ou signale un projet, pour qu'aussitôt les échevins fassent le contraire de ce qui est demandé."

"La Bibliothèque municipale — pas civique, — aura-t-elle ou n'aura-t-elle pas de censeurs ? Les échevins et non les journalistes ont mission d'en décider. Nous les jugerons après leurs actes, leurs votes et non avant. Ainsi, se trouveront réalisées une fois de plus ces paroles, aussi belles que courageuses, adressées par un père conscript à la corporation des journalistes : "Je suis-t-un membre et c'est pas les journaliers qui runnent la concerne."

Une mauvaise plaisanterie, au lieu de l'accomplissement d'un grave devoir !

LA BOURSE

Nouvelle crise à la Bourse, ces jours-ci, et les lamentations qu'on entend sur la rue sont nombreuses et poignantes.

Il est vraiment incroyable le nombre de personnes qui, dans notre paisible ville de Québec, sont dévorées par la fièvre de la spéculation.

Plus incroyable encore est le caractè-

re de beaucoup de ces victimes de la manie de vouloir gagner de l'argent sans travailler.

On nous assure que parmi nous des femmes spéculent à la Bourse ; que des enfants, des écoliers en font autant ; que des modestes employés de l'administration, des commis n'ayant qu'un faible salaire se ruinent dans ce jeu de hasard de la spéculation sur les stocks.

C'est une passion qui, du moment qu'on s'y livre, tourne rapidement à la folie et fait commettre de véritables crimes. Car c'est un crime que de risquer le pain de sa famille dans l'espoir, toujours fallacieux, d'améliorer sa position en jouant à la Bourse. Les quelques succès qu'on peut obtenir parfois sont invariablement suivis, tôt ou tard, d'un krack désastreux.

Le mal est devenu si général que l'on peut se demander si les opérations de la Bourse dites à terme ou sur marge ne devraient pas être rigoureusement interdites aux courtiers, les seuls qui en bénéficient, en fin de compte.

A ce propos, la *Semaine commerciale*, de Québec, en date du 10 octobre, reproduit de la *Correspondance Marc*, de Paris, un article que tous ceux qui sont tentés de se livrer à la spéculation sur marge devraient lire et méditer.

On exécute aux bureaux de la *Correspondance Marc* tous les ordres de Bourse, au comptant, mais on y refuse catégoriquement de se prêter aux opérations à terme ou sur marge, car les financiers de cette institution les considèrent comme illégitimes. Voici quelques extraits de cet article :

"Ce n'est pas à nous, qui connaissons le terme ou la marge pour l'avoir pratiqué pendant de longues années, qu'on viendra raconter qu'il est possible de gagner de l'argent en opérant à terme ou sur marge. Toute personne qui opère à terme est forcément perdue. Elle peut trouver la bonne liquidation ; mais ses habitudes l'entraînent, ses nerfs la détraquent et elle rencontre bien vite la liquidation désastreuse. Peut-être cette vérité s'applique-t-elle non seulement aux modestes, mais aux gros spéculateurs ; peut-être, si la fantaisie nous prenait, si les loisirs nous permettaient d'écrire une histoire un peu approfondie des catastrophes financières du XIXème siècle, trouverions-nous que les gros spéculateurs, que les rois de la finance, n'ont pas échappé à cette loi fatale, à cette loi mathématique qui attache la perte et la ruine aux opérations à terme avec ces chaînes de diamants dont parlait le philosophe ancien."

Il y a en haute mathématique l'intégrale qui démontre la fatalité de la perte quand on se fie au hasard. Ce n'est qu'en apparence que les opérations à terme contiennent une part de calculs ou de prévisions scientifiques : en réalité, l'influence psychologique du jeu annule, par sa force intensive, cette partie de calculs qui semblent présenter les opérations à terme. Toutefois, il est vrai de dire que les très gros spéculateurs peuvent manœuvrer plus facilement que les petits sur le terrain des opérations à terme ; mais, malgré ces avantages, nous ne croyons pas qu'ils puissent en tirer un profit définitif. En d'autres termes, celui qui écrit ces lignes nie carrément, même pour le milliardaire, l'utilité de la spéculation à terme ; en tous cas, il est absolument certain que la moyenne et la petite spéculation sont, par avance, condamnées à la ruine quand elles abordent le terme ou l'opération sur marge. Nous ne tenons pas à ouvrir dans nos bureaux un service destiné, de par sa nature, à engloutir l'épargne de nos amis. Nous nous en faisons un cas de conscience."

C'est nous qui avons souligné ces derniers mots. Nous n'ajouterons qu'une seule observation : il serait à souhaiter que les courtiers canadiens eussent la conscience aussi délicate que ces financiers parisiens !

Plus loin, la *Correspondance Marc* dit :

"D'ailleurs, allons au fond des choses et analysons de plus près pourquoi il ne faut pas opérer à terme."

"La raison est que quand on opère à terme, on est infailliblement conduit à opérer au-dessus de ses forces."

"Si tous les spéculateurs à terme avaient toujours en poche les titres pour livrer ou l'argent pour lever leurs titres, nos observations n'auraient plus de valeur ; neuf fois sur dix, quand on opère à terme, c'est qu'on veut opérer au delà de ses moyens. Dès lors, quand arrive l'échéance de la liquidation, si momentanément les cours de la Bourse sont contraires aux prévisions de l'opérateur, il perd la tête, ou il est incapable de fournir un supplément de provision ; bref il est étranglé."

En reproduisant ces lignes, nous n'avons pas l'espoir de guérir aucun de ceux qui sont actuellement livrés à la spéculation sur marge. Ceux-là, la ruine seule pourra les guérir de leur funeste passion. Mais en dénonçant le mal nous pourrions peut être empêcher quelques jeunes gens, qui seraient tentés de spéculer à la Bourse, de faire le premier pas qui conduit à la ruine, parfois au suicide.

Respectons la loi de Dieu qui veut que l'homme gagne son pain à la sueur de son front ; c'est-à-dire par un travail, manuel ou intellectuel, légitime et persévérant.

Jeunes gens qui lisez la *Vérité*, travaillez, ne spéculiez pas.

Mort du juge J. B. Bourgeois

Naguère nous avons dû enregistrer, avec douleur, la mort tristement impie d'un juge canadien-français. Aujourd'hui, la peine que nous éprouvons en apprenant le décès d'un autre compatriote élevé à la magistrature — le juge J. B. Bourgeois, des Trois-Rivières — est grandement adoucie par la pensée que sa fin a été on ne peut plus édifiante et consolante.

Comme son collègue mort récemment d'une façon si lamentable, M. le juge Bourgeois avait habité longtemps Saint-Hyacinthe, petite ville où se trouvait un groupe d'hommes aux idées soi-disant "avancées". Bien qu'il fût plus ou moins lié à ce groupe, M. Bourgeois a toujours eu la grâce de conserver la Foi catholique ; et cette Foi se traduisait toujours par des œuvres, particulièrement dans les dernières années de sa vie.

Miné par la maladie, M. Bourgeois dut abandonner, il y a deux ans, l'exercice de ses fonctions de magistrat, au grand regret des justiciables du district des Trois-Rivières, car il s'était montré juge intègre et savant. Il était universellement aimé pour son caractère franc et loyal, son affabilité et son grand cœur.

Depuis le commencement de sa dernière maladie, longue et douloureuse, son directeur spirituel, M. l'abbé Massicotte, le visitait très souvent et lui apportait chaque semaine la sainte communion qu'il recevait avec une grande piété. Il était membre de la Ligue du Sacré-Cœur.

Le Canada perd en lui un homme remarquable, un patriote intelligent et sincère, la ville des Trois-Rivières, un citoyen honorable et hautement estimé.

A sa famille nous offrons nos condoléances.

Qu'il repose en paix !

NOTRE SITUATION SCOLAIRE

AU MOIS D'AOUT 1902

(Des Cloches de Saint-Boniface.)

Nous considérons comme très important de tenir constamment devant les yeux de notre bonne population catholique du Manitoba et de tout le pays la vraie situation de nos écoles afin que tout le monde sache bien que la question scolaire du Manitoba n'est pas réglée.

D'abord le dernier mandement de S. G. Mgr l'Archevêque, en date du 9 mars dernier, fait un exposé complet de la nouvelle phase dans laquelle nous sommes entrés, à la suite de l'Encyclique de Sa Sainteté Léon XIII *Affari vos* sur notre intéressante question.

Il faut lire ce document si clair et si concluant pour savoir exactement à quoi s'en tenir si l'on veut, de bonne foi, connaître la vérité. Voici comment un religieux éminent de Montréal apprécie ce mandement si remarquable de Mgr notre Archevêque :

"C'est un document magistral, couché dans un langage mesuré et conciliant, mais ferme et digne ; où l'enseignement du Pape sur cette question est résumé d'une façon lumineuse et fournit une base inébranlable aux conclusions que vous tirez avec une logique irrésistible, et contre lesquelles viendront désormais se briser toutes les arguties des politiques aux abois."

Aujourd'hui, nous voulons simplement dire en deux mots où nous en sommes et ce qui pourrait être fait pour nous aider.

I. — Dans les centres catholiques du Manitoba qui sont en majorité français nous recevons heureusement les allocations du Gouvernement local et des Municipalités.

C'est assurément un grand avantage dont nous profitons pour instruire notre jeunesse et préparer l'avenir ; mais, nous ne pouvons pas perdre de vue que nous n'avons droit ni à des livres catholiques ni à l'enseignement religieux durant les heures de classe, bien que nous fassions brèche parfois à la loi injuste qui restreint notre liberté religieuse.

Le Gouvernement local se montre assurément conciliant ; mais, il suffirait d'un cri de fanatisme pour nous créer de graves embarras et tout compromettre.

Si donc la prudence nous commande de ne rien dire ou de ne rien faire qui puisse amener des complications regrettables, nous ne pouvons cependant pas nous déclarer satisfaits et dire que la question des écoles du Manitoba est réglée !

Voilà pour les centres catholiques.

II. — Dans les centres mixtes comme à Winnipeg, à Brandon et ailleurs, la situation est simplement lamentable et elle menace de devenir intolérable.

Nos catholiques ne reçoivent rien à Winnipeg et à Brandon pour le soutien de leurs écoles qui renferment plus d'un millier d'enfants, et cependant ils paient des sommes énormes pour le soutien des écoles publiques où ils n'envoient pas leurs enfants.

On a calculé que les catholiques de Winnipeg doivent payer, chaque année, de leur bourse, la somme de

\$10,000, au moins, par taxe sur les propriétés, même les propriétés scolaires. Il faudrait de plus ajouter une somme considérable provenant de la part proportionnelle des taxes de corporations dont plusieurs comptent un bon nombre de catholiques comme membres.

En outre, il faut mentionner l'allocation qui doit être payée chaque année pour chaque maître (\$130) par le Gouvernement local et que celui-ci a économisé depuis 1899 !

Nous avons eu une moyenne de 15 maîtres par an !

Il ne serait donc pas exagéré de dire que le Gouvernement et la ville de Winnipeg ont réalisé plus de deux cent mille piastres aux dépens des catholiques depuis 12 ans !

Or, en ce moment, nos maisons d'écoles sont toutes trop petites et deux d'entre elles tombent en ruine ! Et dire que si on nous donnait notre part de taxes nous pourrions maintenir nos écoles avec honneur !

Au lieu donc de crier que la question est réglée ne ferait-on pas mieux de nous aider à provoquer une interprétation légale mais libérale de la loi actuelle : interprétation qui nous permettrait d'améliorer cette situation qui constitue une injustice criante !

A bon entendeur, salut !

Virchow et Darwin

Berlin vient de faire de solennelles funérailles à un des savants les plus notables d'Allemagne, M. Virchow, professeur à l'Université et bourgeois honorable de la capitale.

Son nom a souvent servi d'argument aux gazetiers et rhétoriciens librepenseurs qui opposent constamment la raison à la foi et parlent d'écraser le catholicisme par la science. Les vulgarisateurs d'impiété citent de confiance Virchow avec Darwin, Darwin avec Hœckel, Hœckel avec Vogt, sans même savoir que ces parangons de la science matérialiste se sont combattus l'un l'autre. Ils continueront longtemps à répéter que le darwinisme, dernière expression de la science, a confondu à jamais la Bible.

Or, il est bon de rappeler, à l'occasion de la mort de Virchow, ce qu'il a dit publiquement de Darwin.

C'était au congrès anthropologique tenu il y a quatorze ans à Vienne, en Autriche, et auquel assistaient un grand nombre de savants autrichiens et allemands, parmi lesquels M. Virchow. Dans le discours d'ouverture, le célèbre professeur de Berlin s'est exprimé ainsi au sujet de la doctrine darwiniste :

"Lorsque, il y a vingt ans, nous nous réunîmes à Innsbruck, le darwinisme prenait son essor à travers le monde. Nous avons vainement cherché le trait d'union qui doit rattacher l'homme au singe ; le proanthropos n'est pas encore trouvé, l'anthropologie l'ignore. Certains savants l'ont peut-être vu en songe, aucun ne pourrait affirmer l'avoir approché en réalité. Les races vivantes sont toutes humaines, on n'en a découverte aucune à laquelle on puisse donner la qualification de simiesque. Relativement aux crânes provenant des cités lacustres, il

m'a été donné de les soumettre à peu près à un examen comparatif, qui a eu comme résultat la constatation de dissimilitudes entre les races, mais qui a démontré en même temps qu'aucune de ces races ne sort du cadre de la population actuelle du globe. On peut considérer comme acquise l'absence de toute modification essentielle des types depuis cinq mille ans."

Dans un autre discours demeuré célèbre, prononcé devant une assemblée de naturalistes à Munich, il déclara sans ambages :

"Chaque progrès positif, fait dans le domaine de l'anthropologie préhistorique, nous a éloignés davantage de cette filiation originelle de l'homme". "Dans la question de l'homme, disait-il encore au Congrès de Moscou, qu'il présidait, nous sommes repoussés sur toute la ligne. Toutes les recherches entreprises dans le but de retrouver la continuité dans les développements progressifs ont été sans résultat ; il n'existe pas d'homme-singe."

Ainsi Virchow condamne Darwin. De l'aveu du savant allemand, le transformisme ne saurait expliquer, relativement au phénomène de la vie, l'origine des êtres. Nos savants français, Quatrefages, Blanchard et d'autres ont dit la même chose. Le darwinisme n'a donc pas détruit la Genèse, comme l'affirment les savants de la *Lanterne* et de l'*Aurore*, avec ceux de la *Petite République*. Il faut bien reconnaître tout de même que M. Virchow a un peu plus d'autorité pour en juger que M. Gérauld Richard ou M. Maurice Allard.

Peut-être ces derniers se rabattraient sur Hœckel qui, avant de mourir, a publié son testament du monisme, en excommuniant ses collègues Virchow, Dubois-Raymond et tout le monde : mais on convient généralement que le vieux professeur n'était plus, depuis longtemps, très sain d'esprit et, dans le monde savant, son monisme est tenu aujourd'hui pour pure hypothèse, beaucoup plus invérifiable que le dogme lui-même de la création.

Les croyants n'ont pas plus à s'émouvoir du monisme que du darwinisme ou du mécanisme : ils n'ont qu'à laisser les savants incrédules aux prises les uns avec les autres. Ceux-ci auront réciproquement démolis leurs propres systèmes avant qu'aucune des hypothèses imaginées par les tenants du matérialisme scientifique pour remplacer la création ait prévalu contre le vieux dogme catholique. Et pendant ce temps-là, la vraie science, au contraire, se sera de plus en plus rapprochée de la foi par ses propres recherches, comme on le voit par l'exemple de tant d'hommes éminents qui ont illustré, au XIXe siècle, les diverses branches du savoir humain, en professant les doctrines spiritualistes et religieuses. Et la liste en est longue depuis Ampère jusqu'à M. Faye, qui a laissé, comme résumé de la science astronomique de notre temps, son livre sur *l'Origine du monde*, où l'on voit que le dernier mot de la science est le premier du symbole chrétien : la foi en un seul Dieu tout-puissant, créateur du Ciel et de la terre.

Paris aurait dû faire à M. Faye des funérailles aussi éclatantes que Berlin

à son Virchow, si la France savait honorer ses hommes de mérite autant que l'Allemagne. Mais chez nous la réputation et la popularité ne vont guère qu'aux écrivains du roman et du théâtre. A peine connaissait-on de nom le grand astronome, quoiqu'il fut grand-croix de la Légion d'honneur ! Et puis, la secte ne lui aurait point pardonné d'être un savant spiritualiste et chrétien. Que dirait-elle si elle savait que Virchow lui-même ne lui appartient pas et qu'il n'y a plus guère que les savants des loges à croire au transformisme athée ?

ARTHUR LOTH.

UNE EXPLICATION

Nous lisons dans la *République française*, de Paris, journal qu'on n'accusera certes pas de cléricisme :

"Pour l'édification de M. Combes.

"Le *New York Herald* recevait dernièrement d'un de ses lecteurs une lettre dans laquelle celui-ci, s'excusant de sa myopie, lui demandait le texte exact des mots inscrits sur les tablettes qui servent d'appui à la brave et forte dame qui figure sur nos vignettes postales.

"Notre confrère répondit : "Ces mots signifient : les *Droits de l'homme* autrement dit *The Rights of man*."

"En réponse à ce renseignement, le même lecteur lui écrivait hier :

"Merci pour l'explication que vous m'avez donnée. Si l'on était appelé à se faire un jugement d'après les événements des semaines écoulées, on serait en droit de supposer que la majeure partie de ces *Droits de l'homme* adhère aux timbres-poste français et qu'il en reste fort peu pour les citoyens."

"Mordant...mais juste !"

A LA MARTINIQUE

MORT DU R. P. MARY

On lit dans la *Semaine Religieuse* de Saint-Dié :

"Monseigneur recevait, au commencement de cette semaine, la douloureuse nouvelle de la mort du R. P. Mary, curé du Morne-Rouge, près de Saint-Pierre de la Martinique.

"Les journaux ont raconté comment les habitants de ce village, après s'être mis un moment à l'abri du danger qui les menaçait durement, le 4 août dernier, réintégrer leurs domiciles pour ne point être privés de leur part à la distribution des secours fournis par la caisse de la souscription nationale.

"Le R. P. Mary, dont l'héroïque dévouement s'est soutenu jusqu'au bout, et qui n'a pas voulu quitter un seul instant ses ouailles a été enveloppé dans la dernière catastrophe du 30 au 31 août qui a fait parmi elles 1,200 victimes."

La fameuse science, soi-disant, est la cause de la mort de ces 1200 nouvelles victimes. Elle avait déclaré, en effet, qu'il n'y avait plus de danger. Et c'est sur cette déclaration de la science qu'on a donné l'ordre aux habitants du Morne Rouge de réintégrer leurs domiciles.

M. Brunetière avait bien raison de proclamer la banqueroute de la soi-disant science.

PROTESTATIONS

(De la *Vérité française*.)

A Fossé (Loir-et-Cher), les mesures arbitraires et iniques de l'ex-abbé Combes ont soulevé une protestation énergique de la commune et du conseil municipal.

Plus de 270 habitants ont signé cette protestation :

RENDEZ-NOUS NOS SŒURS

Monsieur le président du Conseil,

Nous venons vous réclamer nos sœurs.

Sous prétexte de légalité, vous avez commis la plus flagrante *illégalité* en chassant brutalement de leurs écoles 6,000 d'entre elles, qui devaient se croire à l'abri de toute vexation.

Qui sommes-nous ?

Nous sommes 30 millions de catholiques, indignés de cet attentat sans précédent à la plus sainte des libertés ;

Nous sommes ces pères et ces mères de famille, à qui vous prétendez arracher un droit inviolable, celui d'élever leurs enfants comme ils l'entendent.

Nous sommes ces enfants eux-mêmes, directement visés et atteints par votre arrêté proscripteur ;

Nous sommes enfin ces contribuables, exaspérés du gaspillage de leurs finances, accablés d'impôts, à qui vous voudriez encore faire supporter les charges que le traitement d'institutrices laïques nouvelles et la construction de nouveaux bâtiments scolaires — suite de votre abus de pouvoir — entraîneraient forcément.

Au nom de notre foi religieuse, de nos libertés, de nos droits imprescriptibles, nous venons vous crier :

Monsieur le président du conseil, RENDEZ-NOUS NOS SŒURS !

Et le conseil municipal, à l'unanimité, (un seul membre était absent) s'est associé en ces termes, à la protestation des habitants :

Les soussignés, conseillers municipaux de la commune de Fossé, appuient de tout leur pouvoir cette protestation signée de la plupart des habitants.

Ils flétrissent avec la dernière énergie l'acte odieux en vertu duquel les parents de ladite commune se voient privés des femmes d'élite à qui ils étaient si heureux de confier l'éducation de leurs enfants — estimant qu'il est au plus haut point injuste, illégal et anti-français :

Ont signé :

Cte DE SALABERRY, maire ; JOUANNEAU, adjoint ; Vte DE SALABERRY ; COSSON Ferdinand, BADAIRE, COTTEREAU, BOUZY, CAILLE.

Pour copie conforme :

Le maire de Fossé,

Cte DE SALABERRY,

Malheureusement, ce chiffre de 30 millions est purement fantaisiste.

Il n'y a pas 30 millions de vrais catholiques en France.

Le nombre des vrais catholiques — nous ne parlons pas des *dévots* — mais des *vrais* catholiques, c'est-à-dire ceux qui font au moins leurs Pâques, n'approche aucunement de ce chiffre, pas même de très loin.

Une personne qui a été baptisée mais qui ne met jamais le pied à l'église, qui ne fait pas ses Pâques n'est pas *catholique* dans le sens *vrai* du mot.

Il y a des millions et des millions de gens de cette catégorie en France.

Et c'est parce qu'il y a tant de ces hommes qui n'ont de catholique que le *baptême*, que la franc-maçonnerie fait à peu près ce qu'elle veut en France.

LES CANADIENS-FRANÇAIS

LEUR POSITION D'APRÈS UN CORRESPONDANT DU *Times* DE LONDRES

(Suite et fin.)

La ville de Québec qui, à vrai dire, n'a jamais été une ville anglaise, renfermait, il y a cinquante ans une population anglaise nombreuse et très influente, attendu que, eu égard à son nombre, elle contrôlait une partie très considérable du commerce. Depuis quelques années la population anglaise de cette ville décroît continuellement. Bien plus, la capitale de la province anglaise d'Ontario vient de s'annexer une municipalité canadienne-française située à son extrémité est, et l'Orateur de l'Assemblée Législative d'Ontario est un Canadien-français...

A présent, si nous en arrivons à analyser les sentiments des Canadiens-français à l'égard de l'Angleterre, il nous faut d'abord rappeler quelques faits historiques. Quand nos compatriotes américains se révoltèrent contre nous, pour la première fois, ni eux, ni leurs alliés français, disséminés par tout le Canada, ne purent rallier à leur cause plus d'une poignée de Canadiens-Français, qui n'étaient devenus nos sujets, par la conquête, que 15 ans auparavant. Quand en 1812, les Américains nous déclarèrent la guerre et envahirent le Canada, les Canadiens-français combattirent à nos côtés, et l'échec infligé aux troupes américaines, par le colonel de Salaberry, a toujours été considéré depuis par les Canadiens-français comme une gloire nationale. Il est vrai qu'en 1837, un certain nombre de Canadiens-français de la Province de Québec levèrent l'étendard de la révolte, mais d'un autre côté il s'est trouvé, dans Ontario, des Canadiens-anglais qui en firent autant.

Les uns et les autres combattaient pour faire triompher une cause, que nous-mêmes, en leur accordant un gouvernement autonome, avons reconnue pour être sainte et raisonnable. Trente ans après, à l'époque de l'invasion féniennne, un bataillon presque entièrement composé de volontaires Canadiens-français, marcha à la fron-

tière à l'appel d'un colonel anglais. Maintenant, si nous passons en revue la guerre Sud-Africaine, nous voyons que les Canadiens-français, proportions gardées, ont fait au moins leur part. Me trouvant dans la province de Québec, lors de la déclaration des hostilités, je me souviens que les Canadiens-français furent accusés de déloyauté par leurs compatriotes anglais, parce qu'un ministre français du gouvernement Laurier s'opposait à l'envoi de contingents en Afrique.

Mais cette opposition n'eut, pour résultat, que de retarder, de quelques jours, le départ du 1er contingent. Une objection constitutionnelle fut soulevée dans la presse et peut-être aussi au sein du cabinet, contre toutes dépenses des fonds publics en vue de la guerre Sud-Africaine, sans avoir obtenu, au préalable, l'assentiment du Parlement. Mais cette objection fut écartée par le cabinet aussi facilement que si tous les ministres avaient été de sang anglais. Le premier contingent canadien partit trois semaines après la déclaration de la guerre. Il avait été demandé par l'Angleterre deux ou trois jours avant celui où la guerre devint inévitable. A cette époque, et toujours depuis, on vit les Canadiens-français exprimer des sentiments Pro-Boers et la presse canadienne-française se faire l'interprète de ces sentiments. Mais je doute fort qu'en aucun temps, durant cette période, les sentiments des Canadiens-français aient égalé en intensité l'immense clameur Pro-Boer qui s'élevait sans cesse, non seulement de l'Irlande, mais même de l'Angleterre.

Encore les Assomptionistes

— ET —

“ L'Alliance protestante ”

Nous extrayons ce qui suit de la lettre de Londres de M. F. de Bernhardt, correspondant de la *Croix*, de Paris, en date du 25 septembre :

“ Dans ma dernière lettre, le rideau était tombé sur le premier acte d'une pièce dont les sectaires de l'*Alliance protestante* auraient bien voulu faire un drame, mais qui, pour le présent, tourne à la comédie et nous permet de nous désopiler la rate à leurs dépens.

“ Le représentant de ladite *Alliance*, le Révérend Charles Stirling, avait sollicité un mandat de comparution contre un Assomptioniste, le P. Marie-Joseph, en vertu d'un article suranné de la loi de 1829, et le magistrat du tribunal de police de Thames Street, M. Mead, plus intolérant que ses confrères des autres Cours, avait lancé le mandat demandé. Les suppôts de l'*Alliance protestante* avaient donc entonné le refrain bien connu :

Gais et contents,
— Nous allons triomphants,
Le cœur à l'aise.

“ Leur joie et leur orgueil n'ont pas été de longue durée. Le lendemain, on s'aperçut que le domicile des Assomptionistes n'était pas situé dans le ressort du tribunal de Thames Street, que M. Mead n'avait pas de juridiction sur eux et que, par conséquent, son mandat était nul de toute nullité.

“ Nous allons donc, si vous le voulez

bien, lever le rideau pour le second acte de la comédie. Tout était à recommencer. L'infatigable Stirling ne se découragea point. Il se présenta devant le magistrat du tribunal de police de Worship Street, flanqué cette fois d'un avocat mieux ferré sur la topographie de la Cité de Londres, et il requit un mandat de comparution contre le P. Marie-Joseph. Le magistrat de cette Cour, M. Dickinson est un *gentleman* et non un sectaire. Il renvoya sa décision à quinzaine.

“ En attendant, il fait signer au sieur Stirling une déposition sur la foi du serment (*affidavit*) dans laquelle celui-ci déclare que “ le P. Marie-Joseph Laity est actuellement le chef de l'ORDRE ASSOMPTIONISTE DES JÉSUITES (*sic*), qu'il s'est lui-même reconnu comme tel ”, etc.

“ Or, le R. P. Laity n'a jamais été le chef des Assomptionistes : depuis le mois de janvier ce vénérable religieux a quitté l'Angleterre et aujourd'hui il est en Amérique.

“ La fin de tout ceci pourrait bien être que les Augustins de l'Assomption soient renvoyés des fins de la plainte portée contre eux, et que le dénonciateur Stirling soit poursuivi pour parjure, comme ayant affirmé sous serment des faits dont les uns sont faux et les autres absurdes. Ce serait le troisième acte de la comédie, et il serait encore plus amusant que les deux autres. En tout cas, le mandat de comparution demandé contre le R. P. Marie-Joseph Laity ne saurait être accordé, puisque le religieux est aux Etats-Unis.

“ Un épisode consolant au milieu de tous ces faits grotesques ou odieux, c'est la conduite des Pères Jésuites qui, sortis victorieux eux-mêmes des attaques que l'*Alliance protestante* avait dirigées contre eux, ont donné aux Assomptionistes des preuves chaleureuses de bonne confraternité et de solidarité. ”

NOTE DE LA *Vérité* : — Décidément, il est plus difficile en Angleterre qu'il ne l'est en France de mener avec succès une campagne contre les congrégations religieuses.

Les Congrégations en Alsace-Lorraine

On lit dans la *Vérité française*, en date du 21 septembre :

Sur la foi d'une note récente de l'*Echo de Paris*, on s'est trop hâté d'annoncer que le gouvernement allemand avait autorisé les congrégations religieuses chassées de France à s'établir en Alsace-Lorraine.

Le renseignement n'est malheureusement pas exact.

Nous sommes fondés à dire qu'aucun changement n'est encore survenu dans l'attitude du gouvernement de l'empire allemand à l'égard des communautés religieuses exilées de France.

Les autorités diocésaines n'ont été avisées de rien. Par conséquent, il ne leur a pas été possible de répondre favorablement aux demandes des congrégations qui ont cru, en ces derniers temps, le gouvernement impérial mieux disposé.

Il n'y a rien de plus pour les con-

grégations françaises que ce que nous avons annoncé, il y a quelques semaines, à savoir la tolérance pour les membres des congrégations dissoutes de venir se réfugier dans les maisons de leur institut légalement établies en Alsace-Lorraine. Les nouveaux établissements ne sont pas autorisés.

Les doctrines libérales

Il est vraiment désolant de constater le chemin que font, en France, les doctrines du libéralisme, même dans les milieux les plus catholiques.

C'est ainsi que la *Croix*, de Paris, numéro du 2 octobre, reproduit, sans un mot de réserve, une interview que M. Pollonnais, du *Gaulois*, a eue, récemment, avec M. le colonel de Saint-Rémy, ce brave militaire qui a refusé de marcher contre les religieuses.

Au cours de cette interview on fait dire à M. de Saint-Rémy :

“ En ce qui concerne l'acte accompli par moi, poursuit le colonel sans se départir de l'immuable sérénité qui donne à son langage tant de prestige et tant d'autorité, il m'a été inspiré par la volonté naturelle de sauvegarder en moi un principe qui me paraît supérieur à tout, celui de la liberté de conscience. Catholique, je ne pouvais transgresser ma foi, et c'est à ma foi que j'ai fait sans hésiter le sacrifice de ma carrière. J'ai toujours respecté la liberté de penser des autres ; il était tout simple que je misse la mienne à l'abri. Il me souvient que j'eus un jour l'occasion d'intervenir au sujet d'un officier incroyant à qui l'on faisait un crime de son impiété. Je répondis à ceux qui l'attaquaient : “ Il ne croit pas, il n'a pas la foi, libre à lui ! C'est son droit absolu et ce droit doit être respecté par tous ”. Et je défendis cet officier, d'abord parce que je l'estimais de ne pas simuler une foi qu'il n'avait pas, ensuite parce que je n'admets pas que l'on refuse aux autres la liberté confessionnelle dont j'entends bénéficier pour moi-même... ”

Il suffit de rapprocher de cette doctrine que l'on attribue au colonel de Saint-Rémy, cet enseignement que nous a donné le Saint-Père Léon XIII dans son Encyclique *Libertas præstantissimum* :

“ Une autre liberté que l'on proclame aussi bien haut est celle qu'on nomme *liberté de conscience*. Que si l'on entend par là que chacun peut indifféremment, à son gré, rendre ou ne pas rendre un culte à Dieu, les arguments qui ont été donnés plus haut suffisent à le réfuter. ”

Du reste, si chacun avait “ le droit absolu ” de ne pas croire, que faudrait-il penser de ces paroles du Christ à ses Apôtres :

“ Allez par tout le monde, prêchez l'Évangile à toute créature. Celui qui croira, et qui sera baptisé sera sauvé ; mais celui qui ne croira point sera condamné ”. — S. Marc XVI 15-16.

Si l'homme a “ le droit absolu ” de ne pas croire, Dieu condamnerait l'homme pour avoir exercé un *droit absolu* ; ce qui est un blasphème, doublé d'une absurdité.

Non, on ne peut pas, on ne doit pas dire : *libre à lui !* en parlant d'un homme qui refuse de croire, car la vérité de Dieu est tellement éclatante qu'elle s'impose à l'intelligence humaine :

“ Car Dieu n'a pas envoyé son Fils dans le monde pour juger le monde, mais afin que le monde soit sauvé par lui. Celui qui

croit en lui n'est pas condamné ; mais celui qui ne croit pas est déjà condamné, parce qu'il ne croit pas au nom du Fils unique de Dieu. Or le sujet de cette condamnation est que la lumière est venue dans le monde, et que les hommes ont mieux aimé les ténèbres que la lumière, parce que leurs œuvres étaient mauvaises — S. Jean, III. 17-19.

Qu'on plaigne celui qui ne veut pas croire, celui qui aime mieux les ténèbres que la lumière, c'est parfait, car cet homme-là est le plus malheureux des hommes. Mais pour l'amour de Dieu que les catholiques ne répètent pas les paroles insensées que M. Pollonnais prête au colonel de Saint-Rémy : “ Celui qui ne croit pas exerce un *droit absolu qui doit être respecté*. ” Ces paroles-là ne sont pas seulement insensées, elles sont horribles.

ZOLA ET SON ŒUVRE

Elle est bien tragique, cette mort qui est venue surprendre l'écrivain dévoyé, en pleine activité d'œuvre impie et démoralisatrice.

Il est tombé frappé au moment où son extravagante imagination et son génie malsain se complaisaient à une tâche toute de défi aux lois de Celui qui, plein de miséricorde, mais infiniment juste, vient de le juger.

Zola qui pendant toute une vie n'avait trouvé rien de mieux à faire que de se servir de son intelligence et de ces talents littéraires à empoisonner moralement toute une génération, en l'habituant à se vautrer dans le vice, est mort lui-même asphyxié, empoisonné dans une atmosphère délétère ; l'orgueilleuse tête du penseur renversée de son lit et pendante au-dessus du parquet souillé.

Un tel peintre de dépravations pouvait-il rêver une fin plus tristement juste ?

Voilà la justice de Dieu telle qu'elle apparaît aux hommes : implacable, comportant de profondes et terribles réflexions.

Le chrétien, lui, doit toujours espérer même pour l'être le plus coupable, en l'instant suprême de la miséricorde.

François Coppée, au lendemain de la mort de Zola, écrivait ces lignes, fidèle écho de l'universelle foi chrétienne :

“ Les matérialistes, les ennemis de la religion — par malheur Zola en était un — peuvent, comme ils le font aujourd'hui, nous persécuter de toutes manières ; mais, lorsque l'un d'eux meurt, il est une chose qu'ils ne peuvent nous interdire, c'est de prier pour lui. ”

L'œuvre de Zola peut se résumer brièvement. Un journaliste catholique français disait justement de lui : “ Il détruisit pour beaucoup l'idée de Dieu ; pour beaucoup d'autres, l'idée de patrie ; il voulut détruire pour tous l'idée de morale. ”

En effet, l'œuvre de Zola est moins celle d'un sectaire que celle d'un naturaliste grossier et éhonté ; l'immoral dans toute sa crudité choquante, voilà ce qu'il cherchait toujours de faire ressortir avant tout de ces écrits. Dans son vil besoin de tout salir, il s'est délecté à peindre la France, la société et la famille sous les seules couleurs

de la défaillance morale et du crime.

Sans âme et sans conscience, Zola ne reculait jamais devant le spectacle des bassesses humaines ; rien ne lui a répugné.

Il professait l'infâme maxime attribuée à Voltaire : “ Mentez, mentez toujours, il en restera bien quelque chose ! ”

Il fut toujours aussi parmi ceux qui se plurent à frapper le plus impitoyablement au cœur de la vieille France. Déjà par la présente agonie de la France chrétienne il entrevoyait avec joie le triomphe du matérialisme et du socialisme. Il avait triomphé bruyamment quand la partie la plus apparemment saine de la France était publiquement humiliée et bafouée par les Juifs et leurs suppôts.

Ceux qui jugent Zola aujourd'hui sont d'accord pour affirmer que son orgueil fut aussi fort que sa haine. Toute sa vie fut une lutte, une lutte qu'il aurait pu rendre grandement méritoire, s'il avait employé son intelligence au triomphe des bons combats.

Car Zola se déplaisait singulièrement au travail, et sa tâche le rebutait ; lui-même se peint dans ces lignes : “ Que d'heures terribles dès le jour où je commence un roman !... Et quand il est fini, ah ! quand il est fini, quel soulagement ! non pas cette jouissance du monsieur qui s'exalte dans l'adoration de son fruit, mais le juron du portefaix qui jette bas le fardeau dont il avait l'échine cassée. ”

Les succès financiers de Zola furent prodigieux : dans moins de dix ans il gagna plus de trois millions de francs. *L'Assommoir* et *Nana* eurent 200 éditions. Mais depuis, au terme de l'affaire Dreyfus, il fut forcé de s'exiler en Angleterre, et il vit sensiblement diminuer son prestige de romancier. Ses derniers travaux ont eu un succès relatif. Au moment de sa mort il travaillait à terminer *Les Quatre Évangiles* ; *Fécondité*, *Travail* sont publiés ; *Vérité*, est actuellement en publication, et *Justice*, son dernier évangile, fut seulement entrevu par l'auteur.

Zola a été plus qu'un romancier longtemps à la vogue, il fut un maître. Aussi, dit un critique français, “ la littérature se ressentira longtemps de son passage dans les lettres... Mais tandis que sur l'engrais de ses œuvres poussaient quelques fleurs, ses élèves n'ont fait que se vautrer dans l'engrais ”

La presse française a été digne et justement sévère au lendemain de la mort de Zola ; il n'y a eu pour le louer, lui et ses œuvres, que les journaux sectaires et socialistes, non seulement de la France, mais du monde entier. Zola avait fermement haï la société chrétienne, l'ancienne France, la religion de Jeanne d'Arc ; cela était suffisant pour lui attirer les hommages de tous les ennemis de la France chrétienne.

Mais malgré tout le mal que Zola a fait à la France, à la société et à la famille chrétiennes, celles-ci ne sauraient refuser une prière pour l'âme de ce malheureux. Car, si les libres-penseurs, dit Arthur Loth, insultent ou maudissent la mort, les chrétiens prient pour le défunt.

P. T.

Mort d'un grand journaliste

Le correspondant romain de la *Semaine religieuse*, de Montréal, nous apprend la mort, arrivée à l'improviste, de don David Albertario, directeur de l'*Osservatore Cattolico*, de Milan, l'un des plus remarquables journalistes catholiques de nos jours — peut-être le plus remarquable. C'était un lutteur infatigable, et il a beaucoup souffert pour la bonne cause, ayant eu à subir maint procès, non seulement devant les tribunaux civils, mais même devant les tribunaux ecclésiastiques ; car ses luttes contre les rosminiens et les libéraux lui avaient valu l'hostilité de l'ancien archevêque de Milan, Mgr Calabiana, très attaché au gouvernement. Mais le vaillant journaliste eut toujours gain de cause à Rome, car il défendait les saines doctrines. Devant les tribunaux civils il fut moins heureux. On se souvient que ces années dernières, pour avoir défendu les droits du peuple, il fut condamné, très injustement, à un an de prison à Finalborgo. Cet emprisonnement, qu'il subit avec une grandeur d'âme toute chrétienne, ruina sa santé.

Lors de son premier voyage en Europe, 1888-89, le directeur de la *Vérité* eut l'honneur d'être reçu par don Albertario. Voici ce qu'il en disait, dans ses *Notes de voyage* :

“ Au physique, comme au moral, don Albertario ressemble beaucoup à don Sarda y Salvany. C'est un grand et bel homme, dans toute la force de l'âge. Et autant il est redoutable lorsqu'il s'arme de sa vaillante plume pour combattre les ennemis de l'Église, autant il est doux et charmant dans le commerce intime de la vie. Peu de journaux ont soutenu d'aussi rudes combats que l'*Osservatore Cattolico*. C'est vraiment la bête noire de la secte maçonnique, en Italie, et de tous ceux qui, sans être de la secte, font merveilleusement son œuvre. Nos lecteurs connaissent le procès inique que l'on a suscité, dans ces derniers temps, contre l'*Osservatore*, devant les tribunaux civils, tout simplement parce que ce journal avait vaillamment défendu les droits de la vérité. Ce procès a coûté cinquante mille francs à l'*Osservatore*. Dans la pensée de ses ennemis il devait y succomber. Mais, grâce à Dieu, il n'en a pas été ainsi, et cette feuille admirable a puisé dans cette épreuve une nouvelle vigueur. ”

Le procès de béatification de Jeanne d'Arc

Un ecclésiastique distingué de Rome, M. l'abbé Umberto Benigni, directeur de la *Voce della Verità*, à qui nous nous étions adressé pour avoir des renseignements sur le procès de béatification de Jeanne d'Arc, a bien voulu nous répondre, en date du 1er octobre. Voici ce qu'il nous dit :

“ J'ai cherché des informations sur Jeanne d'Arc : 1° Pas de débats contradictoires devant une Congrégation romaine ; 2° Pas de sentence hostile ; 3° En tous cas l'affaire de la profanation du jour du Seigneur par une bataille est une baliverne grossière ; l'Église n'a jamais pensé que livrer une bataille le dimanche ce fût profaner le jour du Seigneur. ”

Il est donc certain que la nouvelle répandue au Canada et ailleurs, au sujet du prétendu rejet de la cause de béatification de Jeanne d'Arc par les

autorités romaines, a été une pure invention, sans fondement aucun. Les *Débats* de Montréal, qui ont pris occasion de cette fausse nouvelle pour publier des injures à l'adresse du Saint-Siège, vont-ils se retracter ?

PETITE REVUE

Un carnaval | Un carnaval au beau milieu d'octobre, voilà qui n'est pas banal. On le sait, certains ordres religieux très sévères commencent le carême longtemps avant les autres. Mais il ne s'agit pas des jours qui précèdent ce carême extraordinaire. *It's English you know.* Quand nos bons amis les Anglais veulent se livrer à des divertissements plus ou moins grotesques, ils appellent cela *a carnival*. Nous aurons donc un carnaval ces jours-ci : On chantera, on dansera, on fera de la musique pendant trois jours. Ne cherchez pas à deviner en quel honneur on va s'amuser ainsi ; c'est trop difficile. Nous allons vous le dire tout de suite : c'est pour ériger un monument funèbre aux soldats canadiens morts en Afrique. On ne saurait imaginer un moyen plus idoine au but à atteindre. Chanter et danser sur des tombes, quoi de plus délicieusement sauvage ? Et c'est connu, nous sommes un peu sauvages en Amérique. On l'est aussi en Europe, puisque l'on se divertit là-bas pour des fins analogues. Donc faisons un carnaval pour aider à l'érection d'un tumulus, c'est d'un bon goût achevé. Seulement, en lisant quelques bribes du programme que nous avons vues dans les journaux, nous avons cru rêver. Il paraît qu'on va voir figurer sur la scène du *Drill-Shed*, alias manège, des moines et des religieuses. Non pas de véritables moines et de vraies religieuses, cela se comprend ; mais des individus quelconques et des dames tout aussi quelconques affublés de costumes religieux. Pour le moment, nous posons un point d'interrogation. Les organisateurs de ce *carnaval musical* — c'est le vrai nom de la fête, paraît-il, — ont-ils consulté l'autorité religieuse sur l'opportunité de faire figurer sur la scène des personnes habillées en moines ou en religieuses ?

Le retour de sir Wilfrid | Sir Wilfrid doit arriver à Québec au moment où nous mettons sous presse. On lui a préparé une brillante réception. Dans les préparatifs de la réception on a même poussé le zèle jusqu'à faire exécuter des travaux le dimanche, paraît-il, comme s'il s'agissait d'une fête religieuse. C'est trop fort. Il est incontestable que pendant son récent séjour en Angleterre le chef du cabinet canadien a tenu une ligne de conduite qu'il faut louer. Il s'est montré ferme en face de M. Chamberlain et des impérialistes, et a refusé de nous pousser plus loin dans la voie de l'impérialisme militaire. Certes, nous nous sommes terriblement compromis par l'envoi des *contingents* en Afrique ; mais, au moins, sir Wilfrid ne nous a pas, cette fois, compromis davantage. C'est quelque chose ! Ah ! s'il s'était montré aussi ferme dans la question des écoles manitobaines !

L'enseignement des "Débats" | Les *Débats*, de Montréal, manquent rarement l'occasion d'infiltrer leurs principes parmi nos compatriotes.

Ainsi à propos de l'enseignement supérieur, voici ce qu'ils écrivaient dimanche dernier :

" Mais nous exprimerons le regret, en consultant les statistiques scolaires, de voir que l'Ecole polytechnique n'ait que 39 élèves, l'école de médecine comparée et de science vétérinaire 17 seulement, tandis que d'autres branches comme la théologie ont 303 élèves, le droit 114 et la médecine 223.....

" Comment les familles ne comprennent-elles pas qu'en dirigeant leurs enfants vers les études du droit, de la théologie et de la médecine, elles ne leur facilitent pas l'existence ?

" Il faut que la théologie nourrisse bien son homme dans notre province, pour qu'on voie sur les bancs de l'école 303 jeunes gens désireux d'entrer dans la carrière ecclésiastique.....

" Jeunes gens qui êtes encore sur les bancs des collèges ; parents qui êtes inquiets sur le sort de votre nombreuse progéniture, soyez enfin pratiques. Vous avez deux écoles qui forment des ingénieurs ou des vétérinaires, profitez de l'enseignement qui y est donné par des professeurs distingués. Jeunes gens, vous vous en trouverez bien, vous aurez une profession qui vous permettra de gagner votre vie.

" Parents vous laisserez à vos enfants une situation aussi honorable que celle de médecin, de théologien ou d'avocat. "

L'écrivain des *Débats* ne semble pas s'apercevoir de la contradiction dans laquelle il tombe. D'un côté il insinue que les ecclésiastiques vivent grassement ; de l'autre, il déplore que tant des nôtres manquent de sens pratique en se faisant prêtres !

Il n'est pas nécessaire de souligner les parties malicieuses de cet article. L'écrivain des *Débats* sait parfaitement bien, s'il n'est pas complètement étranger aux choses intimes de notre pays, qu'il n'a fait que rédiger un article d'autant plus dangereux qu'il a entremêlé des vérités et des mensonges.

Ainsi, s'il est généralement admis que les professions de droit et de la médecine sont encombrées, il n'en est pas ainsi pour l'état ecclésiastique. Les regrets exprimés par les *Débats* sur ce point sont malheureux. Dans notre pays les vocations pour l'état ecclésiastique sont nombreuses, Dieu merci ! mais non assurément trop nombreuses. Au contraire, qui ignore que dans notre vaste pays, malgré toute l'activité et le zèle de nos apôtres, il y a bien des missions en souffrance faute de prêtres pour les desservir. C'est connu, l'œuvre apostolique chez-nous est si considérable, le besoin si grand, que nos universités catholiques et nos grands séminaires ne sauraient jamais nous fournir trop de prêtres.

Le dernier paragraphe de l'article ci-haut cité est une grave insulte à la dignité du sacerdoce. C'est la première fois, croyons-nous, qu'un journal publié au pays, prêche un enseignement aussi anti-religieux, en tachant d'atteindre la religion par son côté le plus sensible : la vocation. Le mal que pourrait produire un tel article ne sera pas considérable, espérons-le, car nous

ne nous tromperons pas sans doute en disant que le journal les *Débats* n'est pas un organe populaire.

L'année académique | L'ouverture officielle de l'année académique de l'Université Laval de Montréal a eu lieu le 8 octobre.

M. le chanoine Archambault vice-recteur ouvrit la séance par une belle allocution. Il a rappelé les débuts de l'Université catholique de Montréal qui est entrée dans la 25e année de son existence, et a refait en termes heureux toute l'histoire de l'institution. M. l'abbé Bourassa secrétaire général, fit ensuite une revue de la dernière année académique. La statistique scolaire de cette dernière année donne les chiffres suivants. Nombre total d'élèves inscrits, 792 ; repartis comme suit ; Faculté de Théologie, 303 ; Droit, 114 ; Médecine 223 ; Cours de littérature française, 96 ; Ecole polytechnique, 36 ; Ecole de médecine comparée et de science vétérinaire, 17. Il y a eu une augmentation de 73 inscriptions sur l'année précédente.

Le Dr. S. Lachapelle prononça un discours, puis Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface qui assistait à la séance adressa aussi quelques paroles à l'assemblée.

L'élection de Stanstead | On l'affirme, et avec raison, croyons-nous, l'élection de Stanstead n'a pas été à proprement parler une victoire conservatrice ; la question politique n'ayant été aucunement en jeu. C'est une victoire pour les Canadiens-français et c'est comme tel que M. Saint-Pierre a été élu. Comme presque tous les autres centres de l'est, Stanstead est passé entre les mains des nôtres. Ils y sont en grande majorité. Le gouvernement avait bien compris cela, sans doute. Les ministres, sauf M. Duffy, voulaient présenter un candidat canadien-français. M. Duffy a tellement insisté et semblait si certain de la victoire qu'on lui a permis de présenter son homme. On connaît son succès, le pauvre ministre a été durement désabusé. La victoire de M. Saint-Pierre a été éclatante. Le candidat de M. Duffy a été roulé, non pas parce qu'il était partisan de M. Parent, mais parce qu'il représentait l'élément anglais de Stanstead et qu'il était soutenu par un ministre anglais peu sympathique aux Canadiens-français. Les Anglais des centres de l'est se font donc une bien fautive idée de leur vraie force. Peut-être aussi comptent-ils sur l'aveugle esprit de parti qui anime trop souvent les nôtres, ou encore sur leur générosité qui aurait été alors de mauvais aloi. Que les Canadiens-anglais se résignent, là-bas comme partout ailleurs dans notre Province : les Canadiens-français deviendront rapidement et complètement les maîtres.

La grève des mineurs | Mardi après-midi, une dépêche particulière de New-York, reçue à Québec, disait que la grève des mineurs de charbon de la Pensylvanie était terminée. Tous se sont réjouis en apprenant cette nouvelle. Hélas ! comme tant d'autres nouvelles, elle n'était pas exacte. Il est vrai que les opérateurs des mines paraissent avoir mis un peu

d'eau dans leur vin, puisque, après de longues négociations, avec celui-ci et celui-là, ils ont offert au président Roosevelt d'accepter un arbitrage. Mais ils veulent limiter le président dans le choix des arbitres à telle et à telle catégorie de personnes. Tandis que M. Mitchell, lui, avait offert, au nom des mineurs, d'accepter la décision d'un comité d'arbitres qui devaient être librement choisis par le président. La proposition des mineurs est beaucoup plus raisonnable et beaucoup plus respectueuse envers le président que celle des exploiters des mines ; et il est douteux que les mineurs l'acceptent. En attendant, tout est relativement tranquille dans la région houillère. Les patrons avaient dit : donnez nous des troupes et nous ferons extraire du charbon en quantités suffisantes. On a mis toute la garde nationale de la Pensylvanie à leur disposition ; l'ordre règne ; et, cependant, bien peu de mineurs veulent travailler.

Ce " pourquoi un peu naïf "

Sous ce titre, nous lisons dans la *Semaine religieuse*, de Québec, en date du 4 octobre :

" Il y a quelques semaines, après avoir dit que les journaux catholiques de France étaient remplis de détails intéressants sur la résistance des populations aux mesures persécutrices du gouvernement français, nous ajoutions :

" Pourquoi donc nos journaux quotidiens ne reproduisent-ils pas beaucoup de ces récits, qui intéresseraient au plus haut degré leurs lecteurs ? "

" La *Vérité* a bien voulu, voilà huit jours, répondre à cette interrogation en montrant que tous nos journaux quotidiens sont des journaux politiques ou d'affaires, et qu'il n'est pas dans leur programme d'édifier. Elle qualifie de " péremptoire " cette réponse " au pourquoi un peu naïf de nos deux *Semaines religieuses* " — car la *Semaine religieuse* de Montréal avait reproduit notre entrefilet.

" Suivant d'assez près, depuis plus de trente ans, la presse française de la Province, nous avons quelque notion de son caractère ; et nous n'avons jamais pensé, en écrivant notre " pourquoi ", inviter personne à nous expliquer un état de choses que nous connaissons parfaitement.

" Il y a de ces phrases interrogatives qui n'ont d'interrogatif que la forme. Et nous croyons que les lecteurs " de nos deux *Semaines religieuses* " ont très bien saisi notre pensée, qui était simplement une invitation pressante, adressée à nos journaux quotidiens, de raconter longuement des faits édifiants qui se passaient en France. Notre interrogation était même d'autant plus une exhortation, que nous ajoutions immédiatement, pour appuyer notre prière, que " sur ces faits de la persécution violente qui sévit en France, les lecteurs canadiens n'ont guère à lire que les courts renseignements transmis par le télégraphe — lesquels sont trop souvent sujets à caution. "

" Donc, s'il y a, en cette affaire, de la naïveté, il ne nous paraît pas que ce soit du côté " de nos deux *Semaines religieuses*. "

Disons donc que la naïveté a été de notre côté.

L'important, pour nous, c'est qu'en constatant le mal de la presse quotidienne de notre province, nous sommes d'accord avec nos deux *Semaines religieuses*.

SAVOIR ET CULTURE

(2e ARTICLE)

(De la *Semaine religieuse*, de Montréal.)

Nous avons dit, dans notre dernier article que les grands maîtres de l'Université de France n'ont pas osé sacrifier le vieil enseignement classique sans lui rendre hommage. Il convient de ne pas affirmer sans prouver : nous allons donc citer les paroles de ces messieurs. Nous étudierons ensuite le sentiment de M. Fouillé, de l'Institut. Nous verrons enfin, à propos de l'interpellation Denoix, au sénat, les avancés du dit M. Denoix et, aussi, la magnifique défense, qu'a faite de l'enseignement gréco-latin M. le sénateur Fabre. Nous nous réserverons d'apporter dans un autre article, les précieux témoignages de MM. les sénateurs Wallon et de Lamarzelle.

Voici comment M. Leygues, alors ministre de l'Instruction publique, parlait, dans sa lettre à M. Ribot, de l'enseignement classique : " L'Etude de l'antiquité grecque et latine a donné au génie français une mesure, une clarté et une élégance incomparables. C'est par elle que notre philosophie, nos lettres et nos arts ont brillé d'un si vif éclat ; c'est par elle que notre influence morale s'est exercée en souveraine dans le monde. Les humanités doivent être protégées contre toute atteinte et fortifiées. Elles font partie du patrimoine national " (1)

Le successeur de M. Leygues, M. Chaumié, n'est pas moins explicite dans le discours qu'il prononçait, le 30 juillet dernier, à la distribution des prix du Concours général : " Rompre avec cette tradition — celle de l'enseignement des lettres anciennes — délaissée cette culture classique dont vous venez de dire, monsieur le professeur, à la fois les vertus et le charme, ce serait en même temps commettre une ingratitude et manquer à un devoir sacré. Qui de nous pourrait oublier ou méconnaître la part considérable qui revient aux lettres anciennes dans la formation de l'âme française et l'empreinte dont, de génération en génération, elles ont marqué notre race ? " (2).

On peut s'étonner à bon droit que les grands maîtres de l'Université ne fassent pas suivre leurs belles paroles par des actes qui protègent efficacement cet enseignement classique dont ils reconnaissent si bien la haute valeur. Ce sont là des mystères politiques que comprennent les seuls initiés. Au demeurant, il reste acquis à l'histoire qu'on ne saurait tuer l'enseignement gréco-latin sans rendre hommage à la grandeur de son rôle.

M. Fouillé, qui n'est pas tenu, lui, à toutes les roueries de la diplomatie officielle, y va plus carrément : " Notre pays, écrit-il, avait jusqu'ici conservé son prestige littéraire et philosophique ; on veut lui enlever ce qui lui restait... Ce serait une honte pour la France, qui est la moderne Grèce, de renier ses traditions les plus désintéressées, et, sous prétexte de démocratie, de travailler à l'abaissement démagogique des fonctions libérales... Les députés, ennemis des études d'humanité et de philosophie, les attaquent au nom des besoins modernes... Ils ne

s'aperçoivent pas que ce qui fait la force de l'industrie, même chez les nations rivales de la nôtre, c'est que les sciences, ces vraies mères de l'industrie, n'y sont étudiées au lycée que dans leurs principes désintéressés et en étroite union avec les lettres... Après une éducation vraiment générale et libérale les esprits se spécialisent sans perdre la faculté de dominer leur propre spécialité... Si vous voulez qu'une montre marche et vous donne l'heure, ne commencez pas par briser le grand ressort. Le grand ressort, ici, ce n'est pas le calcul utilitaire, c'est l'amour de la vérité pour elle-même, c'est l'ardeur à la recherche, c'est la générosité de l'esprit, c'est le souci de la grandeur nationale... Les pires des utopistes, ce sont les réalistes ; les pires des idéologues, ce sont les hommes soi-disant pratiques, qui abattent l'arbre pour en cueillir les fruits " (3).

On l'aperçoit aisément, M. Fouillé demande qu'on forme d'abord l'esprit, par les humanités et la philosophie, on l'ornera ensuite de toutes les fleurs de la science. En d'autres termes : qu'on *cultive* avant tout l'esprit pour le préparer à s'assimiler le *savoir*. La *culture* de l'esprit ne se fait pas évidemment sans la semence de quelque *savoir*, mais on comprend facilement qu'est-ce qui constitue, selon M. Fouillé, la différence des deux méthodes et ce pourquoi la méthode classique est supérieure à la méthode moderne.

Les décrets du 31 mai ont amené deux sénateurs, amis du gouvernement et de l'Université, MM. Denoix et Fabre, à interpellier le nouveau ministre, M. Chaumié, à la réouverture des chambres, et, comme il fallait s'y attendre, d'autres sénateurs, notamment MM. Wallon et de Lamarzelle, ont également pris part au débat.

M. Denoix ne témoigne guère en faveur de l'ancienne méthode, c'est un partisan déclaré du système moderne. Il se plaint — je le note par parenthèse — que *l'esprit de famille* fait totalement défaut dans les lycées de l'Etat (il n'y a pas lieu d'en être étonné !), mais il prétend qu'on l'obtiendra, cet *esprit de famille*, en ne changeant pas les professeurs pour les promouvoir et en leur donnant plutôt des promotions sur place par un augmentation de traitement. On peut garder ses doutes sur l'efficacité du procédé. Un peu d'esprit chrétien ne nuirait pas. On a beau dire, voyez-vous, la *solidarité* n'est toujours qu'un pastiche assez pâle de la *charité*.

Puis M. le sénateur, sans remarquer qu'il déplace un peu la question, affirme qu'il n'est pas nécessaire de savoir lire dans les textes anciens pour connaître l'antiquité. C'est, on le savait déjà, la grosse objection. Non, sans doute, il n'est pas nécessaire de lire dans les textes anciens pour connaître l'antiquité, mais par exemple, c'est en apprenant à lire dans les textes anciens qu'on acquiert cette souplesse d'esprit qui fait qu'on comprend mieux l'antiquité, et aussi, les vrais besoins moraux et sociaux de l'humanité de tous les temps. Et c'est là la vraie question. Il ne s'agit pas tant de *savoir* mais bien d'être *cultivé* !

M. Fabre, un autre sénateur partisan du gouvernement, est loin de sacrifier aussi lestement les classiques aux nécessités du *struggle for life* moderne : " Quand vous me répondrez, dit-il au ministre, vous louerez avec enthousiasme l'enseignement classique ; vous direz qu'il est incomparable ; vous exilerez les humanités

comme Platon exilait les poètes de sa république, en les couronnant de fleurs. Mais qu'importe que vous exaltiez en paroles les humanités, si, dans le fait, vous leur portez un coup mortel ? Les paroles passent ; les actes demeurent " (4).

Plus loin M. le sénateur s'écrie avec un grand accent de conviction : " Par cette double gymnastique de la version et du thème grec ou latin qui fait qu'étant donnés les mots on a à trouver les idées et qu'étant données les idées on a à trouver les mots, que de vigoureuses intelligences, habiles aux puissantes analyses et aux puissantes synthèses, se sont développées ! " (5).

Voilà certes une jolie phrase, pleine de sens, qui mérite d'être retenue et méditée, en voici d'autres qui touchent à la plus haute éloquence : " Les anciens ont formulé en termes inoubliables les idées maîtresses, les idées-mères auxquelles il appartient d'être à travers tous les âges le viatique de la pensée humaine. Ces idées, vous les retrouvez bien ailleurs, mais vous les retrouvez enveloppées, mêlées et non pas dans toute leur pureté... Il y a dans ces vieux livres une école de bon sens, une école d'énergie à laquelle on ne trouve rien de comparable dans les civilisations plus savantes. Quiconque s'est nourri de cette moëlle en retient un levain de grandeur intellectuelle et morale. Hegel, l'illustre penseur allemand, a dit avec justesse et profondeur qu'il n'existe pas de meilleure leçon de philosophie qu'une tragédie de Sophocle (6). N'y a-t-il pas lieu d'ajouter qu'il n'existe pas de plus bel apprentissage de l'humanité que ce contact continu, que cette conversation choisie avec les génies antiques, qui est l'objet des études classiques ? Remarque, Messieurs, que je n'insiste pas sur la parenté étroite qui existe entre notre langue et la langue latine.. Je ne parle pas non plus de la nécessité pour les médecins de connaître les étymologies de tels ou tels mots, ni du besoin qu'a le juriconsulte de savoir par cœur les vieilles formules juridiques... Sans doute, ces raisons valent, mais elle ne comptent pas, à côté des raisons d'intérêt moral qui, ici, dominent tout. Voulez-vous découronner le génie de la France?... Voulez-vous l'amointrissement des âmes?... Voulez-vous l'extension du calcul, avec ses rigidités, dans ces hautes sphères où la spontanéité et l'intuition doivent dominer, et où l'esprit de finesse, avec ses délicatesses, doit se substituer aux lourdeurs de l'esprit géométrique ? Oh ! alors, favoriser, par une inique et fausse égalité des sanctions (c'est-à-dire le baccalauréat unifié), la déchéance des humanités ; mais sachez que vos médecins, uniquement frottés de sciences et de langues vivantes, n'auront plus ce tact pénétrant, cette puissance de divination, ce souci de l'être moral, envisagé par de là l'être physique, qui élevait si haut leur vocation de sauveurs d'hommes ; sachez que vos avocats ne seront pas soutenus par ces grands préceptes, par ces visions de justice éternelle dont ils étaient redevables aux lettres, les grandes inspiratrices comme les grandes consolatrices " (7).

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR, ptre.

Sherbrooke, 7 septembre 1902.

(4) Questions Actuelles 16 août 1902, page 30.

(5) Cf. Questions Actuelles, 23 août 1902, page 40.

(6) Nous ne faisons pas nôtres sans réserve toutes les affirmations de M. Fabre. — E. J. A.

(7) Cf. Questions actuelles, 23 août 1902, pages 39, 40, 41 *passim*.

A propos de volcans

(De la *Vérité française*.)

Le réveil des éruptions volcaniques dans les Antilles coïncide avec ce que les savants appellent " l'activité sismique " dans le monde entier. C'est une île qui s'effondre sur les côtes du Japon, une autre île que la mer " boit " avec tous ses habitants, sur les côtes de l'Amérique centrale ; c'est le volcan des îles Hawaï qui fait parler de lui ; ce sont les volcans " glacés " de l'Alaska qui semblent se préparer à faire fondre les glaces boréales ; ce sont les volcans des Etats-Unis et de l'Amérique espagnole qui jettent des flammes et des fumées inquiétantes ; c'est dans notre Europe : le Stromboli qui se fâche, le vieux Vésuve qui semble disposé à recommencer les ravages d'autrefois, enfin c'est la terre qui tremble un peu partout, dans nos Pyrénées, dans la Gironde, en Espagne, en Grèce, au fond de l'Asie russe.

Les savants ont beau jeu pour nous raconter ces choses en les expliquant. Nous admirons sans parti pris leurs explications parce qu'elles s'appuient toujours sur des théories ingénieuses, même quand elles sont contradictoires. Nous les admirons moins quand ils prétendent dogmatiser, prophétiser, dire que telle catastrophe a été produite pour telle ou telle cause, que telle autre est impossible et n'arrivera jamais. Bien que " profane ", nous sentons bien qu'ils s'aventurent là sur un terrain dangereux pour leur gloire.

Ils savent beaucoup de faits, ils ont découvert ou cru découvrir des lois. Mais ils ne peuvent tout savoir des faits. En tout cas, les vraies causes leur échappent souvent, et leurs lois ne prévoient pas tous les phénomènes qui peuvent les déranger.

A-t-on assez ri, dans le monde de la science incrédule, du texte de l'Ecriture annonçant la fin du monde par le feu ? Fallait-il être obscurantiste incurable pour admettre pareille " prophétie " ! La terre allait en se solidifiant, en se refroidissant.

D'anciennes contrées où on vendangeait ne pouvaient plus voir mûrir les raisins. Le monde, s'il devait finir, finirait comme une vieille banquise du pôle et prendrait place comme une autre lune éteinte au firmament.

Les catastrophes du Krakatoa, de Shemaka (Caucase) qui a fait il n'y a pas longtemps 40,000 victimes, les épouvantables convulsions des Antilles qui sont loin d'être finies, sont faites pour dérouter les prophètes de l'âge glaciaire. La terre a assez de feu pour être transformée en gigantesque brasier s'il plaisait à Dieu de laisser craquer l'écorce terrestre sur laquelle le Rédempteur est venu mourir pour le genre humain. Et si doctes que soient les savants d'aujourd'hui et de demain, ils n'auront jamais la science de Celui dont la Bible dit " qu'il compte la multitude des étoiles et les appelle toutes par leur nom ".

L. N. G.

Réveil des Boxers en Chine

Londres, 18 septembre.

On télégraphie de Shanghai au *Daily Mail* le 17 septembre : La ville de Tchong-Toufou, capitale du Tzé-Chouen, est entourée par 50,000 Boxers, et si elle n'est pas secourue immédiatement, elle tombera en leur pouvoir.

Londres, 18 septembre.

Le révérend G. H. Bousce, secrétaire de la Société anglaise et étrangère des missions, vient d'arriver en Angleterre. Il dit que l'anarchie règne, en Chine, dans de nombreux districts et qu'elle doit être attribuée en grande partie à la sécheresse, au choléra, mais surtout au poids des impôts, qui ont été la conséquence de l'indemnité exigée par les puissances.

(1) Cf. Questions Actuelles, 1er février 1902, pages 136.

(2) Cf. Questions Actuelles, 9 août 1902, page 358.

(3) Cf. Questions Actuelles, 12 avril, p. 150 et 154 *passim*.